

# La garantie constructeur BLOC.TECH

Garanties 2021-01-003. Applicable en 2021.

La Garantie s'applique exclusivement aux produits fournis par le groupe BLOC.TECH ou ses agents sur le territoire de l'Espace Economique Européen (EEE) et la Suisse. La référence complète du produit permet de déterminer sa provenance.

## Conditions de Garantie

La Garantie constructeur est consentie par BLOC.TECH à l'utilisateur final de ses produits (ci-après la « Garantie »).

Au titre de la Garantie, BLOC.TECH garantit ses produits contre tout défaut de pièces et de fabrication. En conséquence, BLOC.TECH procédera gratuitement au remplacement des pièces ou du produit défectueux. La Garantie s'applique à compter de la date d'achat du produit par utilisateur.

La durée de Garantie, les modalités de prise en charge du Produit (atelier/à domicile) et la solution apportée (réparation/échange) sont précisées ci-dessous :

Produits	Durée de garantie	Modalité
Eclairages de sécurités BAES/BAEH équipées de batterie LiFePO4	5 ans	Remplacement pièces ou produit
Eclairages de sécurités non équipée de batterie LiFePO4	2 ans	Remplacement pièces ou produit
Autres produits et accessoires complémentaires	2ans	Remplacement

Les frais logistiques de retour des matériels et de réinstallation sur site sont à la charge du client.

## La Garantie ne couvre pas :

- a) l'entretien du produit et sa maintenance par suite d'usure normale ;
- b) toute adaptation du produit qui serait nécessaire à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine ;
- c) les détériorations du produit consécutives à :
  - i. une mauvaise utilisation ou installation du produit (utilisation non conforme à l'usage auquel le produit est destiné, installation ou utilisation non conforme aux instructions de BLOC.TECH ou aux normes techniques ou de sécurité en vigueur dans le pays où il est utilisé, etc.)
  - ii. un entretien du produit non conforme aux instructions de BLOC.TECH ou une négligence dans l'entretien du produit. A ce titre il est rappelé que les batteries des éclairages BLOC.TECH doivent faire l'objet d'une charge complète au moins une fois tous les 6 mois. La décharge profonde des batteries en cas de non-respect de cette exigence de charge n'est pas prise en charge par BLOC.TECH.

- iii. une mauvaise manipulation ou un mauvais traitement du produit (fausse manœuvre, chute, chocs, contacts avec le sable, l'eau, ou toute autre substance, etc.) ou un environnement inapproprié (mauvaise aération, vibrations, exposition à l'humidité ou à une chaleur excessive, alimentation électrique inadéquate, etc.) ;
- iv. l'utilisation du produit avec un produit ou un accessoire non compatible ou défectueux ;
- v. une adaptation du produit à des fins de mise en conformité avec les normes techniques ou de sécurité applicables dans un pays autre que celui pour lequel le produit a été conçu et fabriqué à l'origine ;
- vi. une surtension électrique, que ce soit sur la ligne d'alimentation ou sur la commande de l'éclairage ;
- vii. une modification ou réparation du produit non effectuée par un prestataire agréé par BLOC.TECH
- viii. un cas de force majeure, sinistre (incendie, inondation, etc.), foudre, etc.

## Conditions de mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de la Garantie constructeur : contacter le Service Clients BLOC.TECH au **+33 1 84 80 00 14** ou par email à **support@bloc.tech** (langues parlée / écrites : Français, Anglais, Russe).

Les informations/éléments suivants seront requis pour la mise en œuvre de la Garantie :

- la référence de votre produit
- le numéro de série de votre produit (situé sur la carte électronique mère)
- un descriptif du dysfonctionnement rencontré
- la facture d'achat du produit

